



CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITÉE

**Réservoirs non-métalliques hors sol ULC-2258 pour liquide combustible et huile lubrifiante
POUR LES RÉSERVOIRS FABRIQUÉS, VENDUS ET INSTALLÉS AU CANADA APRÈS LE 31 MARS 2023.**

CONSERVEZ CE CERTIFICAT - CELA VOUS DONNE CERTAINS DROITS SPECIFIQUES

Remplissez la date d'installation, le modèle et le numéro de série du réservoir dans l'espace prévu ci-dessous et conservez ce document de garantie limitée pour vos dossiers.

TERMES DE GARANTIE LIMITÉE

Durant les trente (30) premières années suivant la date de l'installation initiale, votre réservoir non métallique Granby ULC-2258 est garanti contre :

- Pour les réservoirs Granby en fibre de verre et les réservoirs Granby 2 en 1 (fabriqués par Dehoust GmbH), les fuites dues à des défauts de matériaux et/ou de fabrication dans la fabrication du réservoir.
- Pour les réservoirs Granby 2-en-1 (fabriqués par Dehoust GmbH) uniquement, perforation par corrosion de l'enceinte de confinement secondaire en acier galvanisé due à un défaut de matériaux et/ou de fabrication.

Si l'un des deux (2) événements ci-dessus se produit, Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. fournira au propriétaire du réservoir un réservoir de remplacement de taille et de configuration similaires ou, à notre seule discrétion, réparera ou remboursera au propriétaire un montant ne dépassant pas le prix d'achat original du distributeur auprès de Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc., ou fournir au propriétaire un crédit égal à ce montant à appliquer contre l'achat d'un nouveau réservoir Granby. Pour obtenir un réservoir de remplacement, une réparation, un crédit ou un montant de remboursement, un distributeur autorisé des produits Granby, un détaillant ou un technicien de service qualifié doit recevoir une autorisation écrite au préalable de Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. et retourner le réservoir défectueux à un distributeur autorisé Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. pour échange, réparation, crédit ou le montant du remboursement. Tous les réservoirs de remplacement seront garantis pour la partie restante de la période de garantie sur le réservoir d'origine.

Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. autorisera aucun montant de remboursement pour les frais de main-d'œuvre, matériel, de transport et/ou de manutention associés à la réparation ou au remplacement d'un réservoir.

Cette garantie limitée ne couvre pas les suintements, les égouttements ou les fuites provenant de la sortie d'alimentation située au bas du réservoir lorsque le réservoir est utilisé dans une application ou l'alimentation de combustible ou d'huile lubrifiante vers le(s) équipement(s) provient d'une des connexions situées sur le dessus du réservoir "Top draw" (s'applique uniquement aux réservoirs en fibre de verre ULC-2258 avec une sortie d'alimentation au bas du réservoir.)

Cette garantie limitée s'applique à l'acheteur d'origine et aux cessionnaires ultérieurs, mais uniquement tant que le réservoir demeure sur le site de l'adresse d'installation d'origine et uniquement si le réservoir est installé au Canada.

RESTRICTIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée s'applique uniquement si le réservoir est :

- Installé par un installateur dont la compétence est reconnue par les autorités locales compétentes.
- Installé, utilisé, entretenu et maintenu conformément aux directives d'installation de Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. jointes à votre réservoir (également disponibles sur www.granbyindustries.com) et conformément aux instructions inscrites sur la plaque signalétique ULC du réservoir d'huile et en conformité avec toutes les instructions d'installations et de maintenances applicables et codes du bâtiment, les meilleures pratiques commerciales telles que celles décrites dans le manuel du technicien du chauffage au mazout de l'Association canadienne de chauffage au mazout (COHA) et celles décrites dans le document Heating Oil Storage Tanks, Guide for Quality Installation and Maintenance et/ou autres équivalents de l'industrie.
- Utilisé uniquement pour le stockage hors sol de liquides combustibles ou huiles lubrifiantes destinés à être utilisés comme combustible de chauffage et/ou carburant de générateur ou huile de lubrification et aucune autre substance n'est introduite dans le réservoir.
- N'a jamais été installé et mis hors service et retiré de son adresse d'emplacement d'installation d'origine, réinstallé et remis en service à une adresse d'emplacement d'installation différente.

Lors de l'établissement de la date d'installation à quelque fin que ce soit, y compris la détermination de la date de début des termes de cette garantie limitée, une preuve de la date d'installation d'origine doit être présentée (le propriétaire doit conserver ou être en mesure de fournir les enregistrements originaux qui peuvent établir la date d'installation du réservoir), sinon, l'installation sera réputée avoir eu lieu au plus tard 180 jours après la date de fabrication du réservoir.

Cette garantie limitée ne crée aucune responsabilité pour Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. pour tout dommage ou dépense accessoire, consécutif ou spécial en relation avec toute utilisation de ce réservoir. Elle ne couvre pas non plus les dommages causés par : (a) un accident, un abus, une négligence, une mauvaise utilisation, une émeute, un incendie, une inondation ou des actes de Dieu (b) le fonctionnement du réservoir où des éléments corrosifs ont été introduits et/ou autorisés à résider à l'intérieur du réservoir autres que ceux retrouvés dans un environnement d'utilisation normale (c) le transfert d'huile d'un ancien réservoir dans ce réservoir (d) une modification ou une réparation non autorisée du réservoir affectant sa stabilité ou ses performances (e) une mauvaise adaptation ou application du réservoir ou les composants du réservoir (f) l'utilisation d'accessoires d'installation de réservoir d'huile en conjonction avec le réservoir non-homologués ULC et/ou non-conformes à la norme CAN/CSA-B139, non-distribués et/ou non-reconnus par Granby Industries S.E.C./Granby FRP Inc. tels que, mais sans s'y limiter, aux pattes de réservoir, sifflet d'évent, jauge de niveau d'huile, vannes d'arrêt d'huile, bouchon de remplissage et d'évent, filtre à huile, désaérateur d'huile et conduites d'huile flexibles, le cas échéant (g) défaut d'entretien approprié du réservoir (h) montage, déconnexion ou démontage du réservoir (i) pièces ou fournitures utilisées en lien avec le service, l'entretien ou la maintenance (j) installation, entretien, maintenance ou application défectueuse et/ou négligente ou (k) déversements dus à des débordements.

Nous n'offrons aucune autre condition ou garantie, expresse ou implicite, et déclinons spécifiquement toutes les garanties ou conditions implicites légales, y compris la qualité marchande et l'adéquation à un usage, dans toute la mesure permise par la loi de votre province ou territoire.

NUNÉRO DE MODÈLE _____

NUMÉRO DE SÉRIE _____

DATE D'INSTALLATION _____

Granby Industries L.P.
98 des Industries,
Cowansville, QC. J2K 0A1.

Granby FRP tanks Inc.,
1334 Cobequid Rd,
Waverley, NS. B2R 1L9.

Visitez notre site web au: www.granbyindustries.com

Apr. Dept.: André Marois – V.-P. Operations

Date: 2023-04-01

WARR.037.CE.0423